

11110111000010010001001111001110110 11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110  
1



10001011001001100



0010011 si j'augmente les 1 de 0%, et si  
j'augmente les 0 de 1%, c'est équitable ?  
11010 111101 10101 010110001 01100

**Sud**  
Groupe GFI

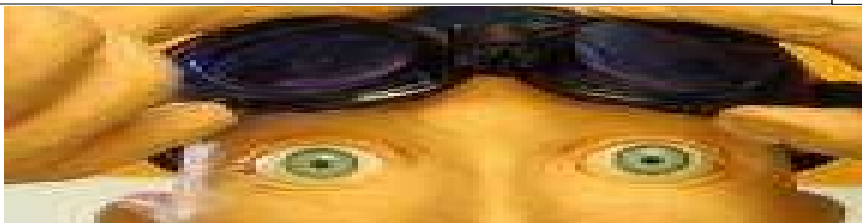
# Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Avril  
2009  
N°40

## SOMMAIRE

Captation : page 1  
Négociations : page 1  
Intégration: page 1  
Inégalité: page 2  
Problème : page 2  
Communication : page 2



## Main basse sur nos bénéfiques !

Le Conseil d'administration a proposé de verser aux actionnaires en 2009 le même dividende qu'en 2008, soit 22 centimes d'euro. Cette tentative de s'accaparer le fruit du travail des salariés de GFI est scandaleuse ! Le marché informatique est dans le brouillard (peu de visibilité à 2 mois, aucune à 2 ans), il a fortement ralenti, ce qui fragilise toutes les entreprises de notre secteur. Le Groupe GFI, de par sa taille et son endettement, a un gros besoin en fond de roulement : nous payons tous les mois des frais bancaires faramineux pour payer notre découvert.

Mais notre travail rapporte ! 32 millions d'euros de résultat opérationnel en 2008, pour un bénéfice net (après paiement de tous les frais financiers et des impôts) de 14,3 millions d'euros.

**C'EST CE PACTOLE QUE LES ADMINISTRATEURS DE GFI VEULENT DISTRIBUER AUX ACTIONNAIRES !**

Ce bénéfice c'est nous tous qui l'avons produit.

Cette crise, nous la subissons déjà depuis plusieurs années car nous payons la hausse des prix de première nécessité, des loyers, etc., avec des salaires qui évoluent bien moins vite pour l'immense majorité d'entre nous.

**Et qui est responsable de cette crise ?** Les salariés des entreprises, qui ont travaillé pour des salaires globalement insuffisants ? Non ! Les responsables sont les dérégulateurs des marchés financiers, et les actionnaires, qui ont depuis le début des années 80 exigé toujours plus de rendement pour leurs placements financiers. Ceci a conduit à la baisse des salaires réels, à la baisse de 10 points de la part des salaires dans la richesse produite, et à la multiplication par trois de la part des dividendes dans le PIB !!!

Et non contents d'avoir provoqué cette crise, nos actionnaires veulent encore détourner à leur seul profit les bénéfices de GFI, quitte à mettre l'entreprise en difficulté à moyen terme.

Et après des managers nous disent que GFI va mal et qu'ils sont OBLIGES de pousser les salariés à la faute en les envoyant à Lille-Strasbourg-Toulouse-rayez-la-mention-inutile. Comme ils ne peuvent pas partir sans ni avec leur famille GFI les vire pour faute grave.

**CETTE INJUSTICE EST SCANDALEUSE, CAR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES EST POSSIBLE.**

## Salaires : l'exigence de la décence

La paritaire d'avril a été repoussée du 7 au 16 avril, or nous devons rendre ce tract le 14 : nous ne savons pas aujourd'hui si la direction aura entendu la voix de la raison et accepté de prendre les propositions CFDT-CGT-SUD GFI comme base de négociation, ou si elle aura continué à traîner les pieds comme les mois précédents.

Vous pouvez lire la dernière lettre intersyndicale CFDT-CGT-SUD GFI sur notre site :

<http://sudgfi.free.fr>

(vous avez pu lire la précédente dans le tract CGT)

## GFI IP : l'exigence d'égalité

Les salariés de GFI IP sont nettement défavorisés par rapport aux autres salariés du groupe, et tout particulièrement de l'UES (ticket restaurant moins avantageux, 25 jours de CP au lieu de 27, dotation CE deux fois plus petite que la dotation GFI Informatique...). C'est pourquoi SUD GFI avait initié une pétition demandant l'intégration de GFI IP dans l'UES GFI, pour parvenir à une unification des statuts. Le DS CFTC de GFI IP n'avait pas voulu y engager son syndicat mais s'y était associé en tant que Délégué du Personnel. Depuis ce dernier est passé chez FO, et le syndicat FO est devenu très actif sur le sujet, ce qui est une bonne chose. Suite à leurs courriers envoyés à la direction le sujet a été mis à l'ordre du jour des négociations en commission paritaire de l'UES (car l'accord de constitution de l'UES prévoit expressément que toute nouvelle entrée soit négociée dans ce cadre). La DRH a fait part de sa volonté de remettre en cause aussi l'accord de droit syndical pour renégocier éventuellement les périmètres des CE : l'unité syndicale sera plus que jamais nécessaire pour aboutir !

**SUD GFI rappelle sa volonté d'obtenir une intégration négociée et des accords bénéfiques pour l'ensemble des salariés de GFI.**

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: [sudgfi@free.fr](mailto:sudgfi@free.fr)

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Union  
syndicale  
**Solidaires**

11110111000010010001001111001110110 111101110000100100010011110011010111010110

1

100010111000101100



100 0 11 si j'augmente les 1 de 0%, et  
si j'augmente les 0 de 1%, c'est équitable ?  
10011100 01 110 011 0101100 011 1 00

Départ annoncé du PDG Jacques Tordjman

## Titi et Toto ne sont pas dans le même bateau !

Un certain Jacques quitte GFI. Sa décision est personnelle. Il faut dire qu'il a l'âge de prendre sa retraite, et puis il a mis un peu d'argent de côté, « de quoi mettre ma famille à l'abri du besoin sur 12 générations » (sic).

Donc il démissionne, il fait son préavis et il s'en va, et GFI lui paye ses jours de congés et de RTT non pris avec son solde de tout compte ?

Oui, mais là GFI va lui payer une petite prime, allez, disons 2 mois de salaire en plus. C'est gentil. En fait, non, ce sera 2 ans de salaire en plus (1 360 000 euros !) pour indemnité de départ. Tiens, tiens, et pourquoi des indemnités s'il part volontairement ?

Un certain Pierre-Paul quitte GFI. Sa décision n'a rien de personnel : son directeur technique, ou son manager, ou le directeur de la région ou de l'entité, ou la DRH, va savoir qui, a décidé qu'il fallait virer une partie des gens en inter contrat, et que ce serait lui, lui, elle et lui. Ca lui est tombé dessus sous la forme hypocrite d'un ordre de mutation pour Strasbourg (s'il habite Toulouse), pour Niort (s'il habite Strasbourg), pour Lille (s'il habite Niort) etc. Il n'a pas l'âge de prendre sa retraite, il s'est peut-être endetté pour payer sa maison, il a besoin de son salaire, et de celui de son épouse, pour faire vivre sa famille. Alors soit il accepte la mutation et devra vivre seul loin des siens parce que son conjoint ne peut pas abandonner son travail, soit il refuse et GFI le licencie. Il panique, il va en parler à des représentants du Personnel, ceux-ci interpellent le manager, et le manager répond « mais pas du tout, c'est une maladresse, on va discuter ».

Alors GFI discute avec Pierre-Paul et lui propose un deal : il ne fait pas son préavis et il s'en va à la fin du mois, et GFI ne lui paye que ses jours de congés et de RTT non pris, ni préavis ni indemnités de licenciement, parce que refuser une mutation inacceptable c'est une FAUTE GRAVE : il met l'entreprise en péril à lui tout seul ! Mais comme GFI ne veut pas qu'il aille crier partout qu'il a subi une injustice, GFI va acheter son silence en proposant une transaction : on va les lui payer son préavis et ses congés, mais en douce, comme ça GFI économise les charges sociales. Et allez, s'il est gentil on va aussi payer une petite prime, allez, disons 1 mois de salaire en plus. C'est gentil. En fait, non, ce sera 2 mois de salaire en plus, pour indemnité de départ ! Tiens, tiens, et pourquoi ça s'il a vraiment fait une faute grave ? Bon, disons 3 mois et taisez-vous.

Pierre-Paul, Jacques : 2 poids, deux mesures.

**GFI est-elle une entreprise moderne ou une entreprise féodale ?**

## Un problème avec un supérieur hiérarchique ?

Vous êtes nombreux à ne pas être satisfaits des relations que votre supérieur direct ou votre manager entretient avec vous. Vos problèmes sont très divers et plus ou moins graves : frais de transport incorrects, formation imposée (ou au contraire formation demandée mais jamais obtenue), prise de congés forcée, augmentation promise et jamais vue, coefficient Syntec bloqué depuis des années, mission inadaptée, reproches imaginaires, etc. Parfois, souvent à l'occasion d'un changement de mission, les relations s'enveniment à un point tel que certains d'entre-vous franchissent le pas et s'adressent à leurs Délégués du Personnel pour demander conseil sur la conduite à tenir. C'est bien mais c'est souvent un peu trop tard.

C'est le rôle de vos DP de vous conseiller, de défendre vos droits, et de vous suivre jusqu'au bout de votre démarche. Ils connaissent le droit, ils connaissent vos managers et ont l'expérience de cas similaires au vôtre. Ils peuvent aussi jouer les médiateurs, aussi **n'attendez surtout pas que le conflit soit devenu hautement conflictuel pour les alerter. Plus vous attendrez, plus il sera difficile de dénouer le problème.**

*Vous pouvez aussi prendre contact avec vos Délégués Syndicaux SUD groupe GFI (qui sont souvent DP, ou qui les connaissent) dont les coordonnées sont sur notre site (et souvent à la fin de nos tracts, comme ci-dessous).*

### Dernière minute

Entendu ce matin dans le couloir menant à la machine à café, discussion entre 1 commercial et 1 directeur de projet :

« Ca y est Machin va toucher sa PO complète sous forme d'indemnité kilométriques, le chef a validé son CRA. »

Tiens, cette pratique n'avait pas disparu ?

### Vous pouvez aujourd'hui compter sur douze DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Michelle SPANO (AIX EN PCE, DSC) 06 09 82 36 80

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18

Claude GRAEFFLY (Strasbourg) 06 86 56 59 61

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Monique SUBEY (Némausc) 06 72 11 64 42

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 62 63 05 99

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Jean-Luc LOUIS (Issy) 06 74 20 89 73

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21

Alexis ZADOUNAÏSKY (Nantes) 06 75 24 70 09

***Pour mieux communiquer avec vous :*** Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom, adresse courriel ou postale pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants.